

République Française
Département des Vosges
COMMUNE DE LEPANGES SUR VOLOGNE

Nombre de membres

Séance du mardi 17 avril 2018

en exercice: 14

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril l'assemblée régulièrement convoqué le 10 avril 2018, s'est réuni sous la présidence de Virginie GREMILLET.

Présents : 12

Votants: 13

Sont présents: Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Hervé LAHAYE, Dominique PREVOT, Joël FLUCK, Christine PIERSON, Jean-Paul JACQUOT, Jean FOUCHÉ, Anne-Marie FREUDENBERGER

Représentés: Michel ULRICH

Excuses: Michel VILLAUMÉ

Secrétaire de séance: Monique AMET

Madame le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Durée d'amortissements des biens - M4
- Durée d'amortissements des biens - M14
- Acquisition de terrains - M. GREMILLET Bernard

Le Conseil accepte l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

DE 2018 016: AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	0.00
Résultat de l'exercice 2017	75 181.42
Résultat cumulé au 31/12/2017	75 181.42
Pour mémoire sur la section d'investissement	
Déficit antérieur reporté	- 323 322.48
Solde d'exécution 2017	217 601.03
Solde cumulé au 31/12/2017	- 105 721.45
<i>RAR - Dépenses d'investissement</i>	- 16 700.00
<i>RAR - Recettes d'investissement</i>	28 000.00
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2018</u>	
Besoin de financement au 1068	75 181.42
Solde d'exécution reporté	- 105 721.45
Résultat de fonctionnement reporté	0.00

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 017: AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET BOIS

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement	
Excédent antérieur reporté	- 572.03
Résultat de l'exercice 2017	572.03
Résultat cumulé au 31/12/2017	0.00
Pour mémoire sur la section d'investissement	
Déficit antérieur reporté	21 108.11
Solde d'exécution 2017	74 646.87
Solde cumulé au 31/12/2017	95 754.98
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2018</u>	
Besoin de financement au 1068	0.00
Solde d'exécution reporté	0.00
Résultat de fonctionnement reporté	95 754.98

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 018: AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET EAU

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement	
Excédent antérieur reporté	25 098.12
Résultat de l'exercice 2017	22 779.26
Résultat cumulé au 31/12/2017	47 877.38
Pour mémoire sur la section d'investissement	
Déficit antérieur reporté	104 346.76
Solde d'exécution 2017	- 44 636.33
Solde cumulé au 31/12/2017	59 710.33
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2018</u>	
Besoin de financement au 1068	0.00
Solde d'exécution reporté	47 877.38
Résultat de fonctionnement reporté	59 710.33

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 019: TAUX DE FISCALITE 2018

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2018.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les taux suivants:

- Taxe d'habitation : 19.83 %
- Taxe foncière bâti : 11.00 %
- Taxe foncière non bâti : 30.06 %

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 020: SUBVENTIONS 2018

Madame le Maire propose les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Associations	Montant en euros (€)
ADAVIE	150.00
ADMR de Bruyères	150.00
AFN de Lépages sur Vologne	92.00
Amicale des Donneurs de Sang de la Vologne	184.00
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	40.00
APELE	400.00
Association Energie, Jardins et Coeur	40.00
Association Familiale de Lépages sur Vologne	1 224.00
Athlevosges - Pays de Bruyères	60.00
Bibliothèque Pour Tous	400.00
Bruyères Badminton	60.00
Club Omnisport Lépageois	80.00
Les Corps de Lépages	400.00
Croix Rouge Française de Bruyères	40.00
La Chorale de Bruyères	40.00
Légion Vosgienne	150.00
Lépages Loisirs Animation	100.00
Natation de Bruyères	60.00
Paroisse Sainte Libaire	800.00
Piégeurs Association	40.00
Le Souvenir Français	40.00
Stade municipal - Bruyères Football	60.00
L'Espérance de Bruyères - Gymnastique	60.00
Colonies et voyages scolaires	330.00
TOTAL	5 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ACCEPTE les subventions notées au tableau ci-dessus.

Les associations de la commune devront mettre en place au moins une animation par an sur le village. Sans cela, la subvention N+1 sera supprimée.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 021: BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Madame le Maire présente le budget primitif 2018 - Commune, comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	693 476.76	693 476.76
Sous-total	693 476.76	693 476.76
Investissement	595 344.47	689 765.92
Restes à réaliser	16 700.00	28 000.00
Solde d'exécution	105 721.45	0.00
Sous-total	717 765.92	717 765.92
Total	1 411 242.68	1 411 242.68

Le Conseil adopte le budget primitif 2018 - Commune.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 1

DE 2018 022: BUDGET PRIMITIF 2018 - FORET

Madame le Maire présente le budget primitif 2018 - Forêt, comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	119 955.00	24 200.02
Résultat de fonctionnement	0.00	95 754.98
Sous-total	119 955.00	119 955.00
Investissement	10 000.00	10 000.00
Solde d'exécution	0.00	0.00
Sous-total	10 000.00	10 000.00
Total	129 955.00	129 955.00

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 - Forêt.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 023: BUDGET PRIMITIF 2018 - EAU

Madame le Maire présente le budget primitif 2018 - Eau, comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	193 710.33	134 000.00
Résultat d'exploitation	0.00	59 710.33
Sous-total	193 710.33	193 710.33
Investissement	309 000	261 122.62
Solde d'exécution	0.00	47 877.38
Sous-total	309 000.00	309 000.00
Total	502 710.33	502 710.33

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 - Eau.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 024: CHASSE - VALIDATION DU CAHIER DES CLAUSES GENERALES

Le Conseil municipal accepte le Cahier des Clauses Générales ainsi que les recommandations et les commentaires relatifs au Cahier des Charges concernant la chasse en forêt communale.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 025: CHASSE - BAUX DE CHASSE 2018-2027

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-012 DU 13 MARS 2018

Un bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Lépanges-sur-Vologne sera établi pour chacune des sociétés suivantes pour une durée **de 9 ans, soit du 1er Avril 2018 au 31 Mars 2027.**

Les sociétés concernés sont les suivantes:

- GREMILLET François - Lot n°2
- Groupement Forestier des Bennevises - Lot n°3

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler ces baux.

Monsieur Christian CLAUDON, 1er Adjoint a été désigné correspondant local pour chacune d'entre elles.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 026: SMDEV - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC "LE GAI CHAMP"

Madame le Maire présente le projet suivant : Rénovation EP "Le Gai Champ".

Madame le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à **41 976.42 € HT** et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élève à 80 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SMDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 01 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention,
- S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 80% du montant HT du projet moins les aides attribuées au SMDEV pour ce projet, soit **27 503.03 €**,
- DEMANDE l'attente de la notification de la subvention départementale avant d'engager les travaux.

Il est question du changement de 11 lampadaires au Gai Champ et d'en ajouter un au Faing Vairel. L'intervention aura lieu en fin d'année.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 027: DELEGATION AU SDEV DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE "EP", INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE, POUR 2019, 2020, 2021 ET 2022

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 31/01/2018,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DELEGUE la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,
- INDIQUE que la commune NE DISPOSE PAS d'un contrat de maintenance en cours.

Un lampadaire ne fonctionne pas Rue des Fleurs.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 028: SMIC - DEMANDE D'ADHESIONS

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur :

- La demande d'adhésion présentée par :

La commune d'**ETIVAL-CLAIREFONTAINE** (canton de Raon l'Etape), le **Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères** ainsi que le **Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC)** ont demandé, par délibération, leur adhésion au SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce, POUR l'adhésion des collectivités précitées.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 029: DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS - COMPTABILITE M4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2321-2-27 et R. 2321-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics locaux industriels et commerciaux;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de

- ADOPTER les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Bâtiments	50 ans
Appareil de levage	10 ans
Tribune	15 ans
Appareils électroménagers	5 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Construction, agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

- PORTER à 500 € HT le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an,
- APPLIQUER ces durées aux biens acquis avant et après la date de la présente délibération

Madame le Maire et le Percepteur de la Trésorerie de Bruyères sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 030: DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS - M14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2321-2-27 et R. 2321-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de :

- RAPPELER les durées d'amortissement fixées par la réglementation :

Biens	Durées d'amortissement
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
Frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans
Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans

- ADOPTER les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage	10 ans
Instruments de musique	10 ans
Appareils électroménagers	5 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Bâtiments productifs de revenus	20 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Cheptel	7 ans
Construction, agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

- PORTER à 500 € HT le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an,
- APPLIQUER ces durées aux biens acquis avant et après la date de la présente délibération

Madame le Maire et le Percepteur de la Trésorerie de Bruyères sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2018 031: ACQUISITION DE TERRAIN - M. GREMILLET BERNARD

Dans le cadre de la vente de ces terrains, Monsieur GREMILLET Bernard propose de céder gracieusement 541 m² de terrain à la commune pour pouvoir élargir le chemin rural n°63, si besoin.

Cette surface est répartie comme suit :

- 84 m² sur la parcelle B268p
- 280 m² sur la parcelle A622p
- 177 m² sur la parcelle A268p

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le projet et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

Affaires et communications diverses

1. L'INSEE réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie entre mai et juin 2018. Les habitants concernés seront interrogés par Madame DUTHOIT, qui sera munie d'une carte officielle.

2. AXA propose une offre promotionnelle santé communale aux administrés de Lépanges sur Vologne. Pour cela, il demande l'approbation du Conseil municipal démarcher les habitants. Le Conseil refuse de donner quitus à cette assurance, au nom de la libre concurrence.

3. Messieurs Jean-Louis et François GREMILLET ont adressé un courrier à Madame le Maire pour acquérir la parcelle B351 qui jouxte leurs propriétés. Ce terrain est classé forêt communale. C'est pourquoi, le Conseil municipal n'accepte pas la proposition d'achat.

4. Le 30 septembre 2018 aura lieu l'anniversaire de la Libération de Lépanges. Pour l'occasion, une manifestation sera organisée avec une exposition, une concentration de véhicules militaires, etc.

Monsieur FLURY a rassemblé des documents et témoignages. Il souhaite éditer un livre "Lépanges durant l'occupation". Il est à la recherche de financements. Le Conseil municipal décide d'accorder une aide de 500 euros à condition que la somme nécessaire à cette publication soit réunie. A savoir que l'ensemble des bénéfices sera reversé à la coopérative scolaire.

5. Les travaux de la Rue de Bellevue, Rue des Pins et Allée des Capucines démarreront la semaine du 1er mai, en notant que le chantier sera stoppé la semaine du 8 mai. Ils débuteront par la Rue des Pins et cela durera 20 semaines environ.

A cette occasion, le Chemin de Hadrange sera aménagé.